

La véritable devise d'Olivier de Serres

Les marques d'imprimeur du Théâtre d'Agriculture

Benoît Vidal et Bernard Vidal, Institut Olivier-de-Serres, Décembre 2018.

Plusieurs devises différentes ont été attribuées, tantôt à Olivier de Serres, tantôt à Jean son frère, voire aux deux. Selon certains, Olivier de Serres aurait eu pour devise principale : *Cuncta in tempore* (Chaque chose en son temps), *Etiam veni, domine jesu* (Viens, seigneur Jésus)¹ ou bien *Sordida quaeque fugit* (Il fuit toute chose malsaine). Ces devises sont reprises régulièrement par divers auteurs récents, voire sur internet. La devise *Cuncta in tempore* figure sur une belle frise monumentale, au fronton de la cave vinicole de Montfleury, bâtie en 1939 à Mirabel, près de Villeneuve-de-Berg. Des pampres, portant deux grappes de raisin, entourent le blason à trois serres des cachets de cire d'Olivier de Serres. Olivier de Serres avait d'ailleurs vanté « *Les frians vins-clerets de Villeneuve-de-Berg ma patrie* »². Cependant, Olivier de Serres ne cite ces devises dans aucun de ses ouvrages, ni dans ses manuscrits. Nous avons donc recherché l'origine réelle de ces informations et si Olivier de Serres revendique une éventuelle devise dans ses écrits.



La cave coopérative de Villeneuve-de-Berg, vers 1969. On distingue, sur la gauche, l'alambic ambulant que nous pouvions voir sur les places de nos bourgs, à l'époque de la distillation de l'eau de vie, ainsi qu'un tas de déchets de marc après distillation.



1 Devise de Jean de Serres.

2 Théâtre d'Agriculture, lieu 3, chapitre 1, p145.

Les maximes du livre de raison d'Olivier de Serres

Le livre de raison³ d'Olivier de Serres débute en 1605 et il se poursuit jusqu'à sa mort en 1619. Celui-ci l'a donc eu en main de façon très régulière, pendant quatorze ans et il y a porté, sur les pages de garde, les maximes qu'il affectionnait particulièrement. Nous en donnons ici une nouvelle transcription, sans pouvoir y distinguer la devise d'Olivier de Serres.

Première de couverture

Ni conseil ni louange de meschantes gens.

L'on ne peut estre mal conseillé par gens de bien, ne bien par meschantes & ames perverses.

Que commencerons nous de nous amender, quand cesserons de nous plaindre.

Celui ne peut estre bon aux bons, qui n'est point mauvais aux meschants.

En crainte des oiseaux ne veut prendre le soin de semer son millet, dans l'an en a besoin.

L'entendement s'en va quand les malheurs arrivent.

La repentance est le fruit des œuvres inconsidérées.

Quatrième de couverture

Le pire de nos maux est le manquement de nostre cognoissance.

Qui ne chastie ses fautes les convie à estre plus grandes.

Sois tel que tu veux qu'on t'estime. Aime si tu veux estre aimé.

Le temps arraysonne un chacun.

Toutes choses grandes se font avec le temps, non à l'instant.

La nature d'un peuple est d'estre ignorant et ingrat.

Prospérité reçoit amis bons et mauvais.

Oisiveté, oreiller des vices.

En ne faisant rien l'on apprend à mal faire.

Paresse, mère de mysère.

Après un ris inespéré, s'ensuit une douleur bien pareille.

La providence est tousjours meilleure que la repentance.

Fascheuse de nature est toute adversité, mais trop plus dangereuse est la félicité.

3 Margnat Dominique, *Le livre de raison d'Olivier de Serres*, Presses Universitaires de Grenoble, 2004.

Vers latins gravés au Pradel

Le citoyen Laboissière⁴, originaire de Villeneuve de Berg, y a accueilli Arthur Young⁵ en 1789 et lui a fait visiter le Pradel. Il connaissait bien la demeure et nous rapporte⁶ l'existence de vers latins gravés sur une porte. Il les recueille pour nous : « *Deux vers latins, gravés sur la porte d'une chambre [du Pradel], échappés à la fureur des démolitions, sont le seul témoignage local du séjour d'OLIVIER DE SERRES dans la terre natale qu'il cultiva, qu'il embellit, qu'il immortalisa : je les recueille avec la vénération que l'on doit à sa mémoire.*

Rus domus, unda fluens, viridaria, vinea, sylva,

Pradelli dominum, pascua, rura juvant⁷. »

Le château du Pradel a été entièrement détruit en 1628. Ces quelques vers tardifs en forme d'éloge, ne peuvent être attribués à Olivier de Serres, ni nous rapprocher de sa devise.

Cuncta in tempore, une attribution souvent répétée

La première attribution est faite en 1804 par Chrestien de Lihus⁸, qui présente cette devise comme étant l'épigraphe d'Olivier de Serres. Elle est reprise en 1860 par Louis de la Roque dans son armorial du Languedoc⁹. Il indique : « *Cuncta in tempore*, qui est d'Olivier de Serres. *Etiam veni, domine jesu*, qui est de Jean de Serres ». Chassant et Taurin dans leur dictionnaire des devises de 1878 attribuent ces devises à de Serres du Pradel¹⁰. Vaschalde reprend cette information en 1886 dans son ouvrage¹¹, où il indique : « *Quant à la devise, elle varie selon les auteurs : d'Auriac et Acquier¹² donnent, pour la famille de Serres : Sordida quaeque fugit ; Nous donnons la devise d'Olivier, qui se trouve sur le frontispice de la quinzième édition du Théâtre d'Agriculture. [Cuncta in tempore]* ». C'est en effet bien dans cette édition que réside l'origine de cette attribution. Mais il s'agit en fait de la marque de l'imprimeur, Jean Berthelin de Rouen.

4 Jean-Louis de la Boissière, né à Villeneuve-de-Berg, le 6 septembre 1749, fils du lieutenant du bailliage de Villeneuve-de-Berg, avocat général au Parlement de Grenoble, devint juge de paix à Villeneuve-de-Berg, en l'an XI, puis conseiller à la Cour royale de Nîmes, il est mort en 1835.

5 Arthur Young (1741 1820), agronome anglais, connu pour ses ouvrages et son voyage en France en 1789. Grand admirateur d'Olivier de Serres, il préconise et conduit, comme celui-ci, de nombreuses expérimentations en matière de culture, et de techniques agricoles.

6 In Théâtre d'Agriculture 1804/1805, N°. VI, Notice sur OLIVIER DE SERRES, par le C. Laboissière.

7 Ruisseau, maison, eau courante, bosquets, vigne, forêt, pâturages et campagne délectent le seigneur du Pradel.

8 Chrestien de Lihus, *Principes d'agriculture et d'économie, appliqués à toutes les opérations du cultivateur*, 1804, page XV.

9 La Roque Louis (de), *Armoiral de la noblesse de Languedoc*, tome 2, Montpellier, 1860.

10 A. Chassant et Henri Tausin, *Dictionnaire des devises historiques et héraldiques*, Volume 2, 1878.

11 Vaschalde Henry. *Olivier de Serres, seigneur du Pradel, sa vie et ses travaux*, 1886, page 4.

12 D'Auriac et Acquier, *Armoiral de la noblesse de France*, 1866.

Les marques d'imprimeurs dans le *Théâtre d'Agriculture*

Le *Théâtre d'Agriculture* a été imprimé plus d'une vingtaine de fois, par de nombreux imprimeurs différents. Les quatre premières éditions¹³, publiées du vivant et sous le contrôle d'Olivier de Serres, arborent un frontispice, gravé sur cuivre d'après les indications précises de l'agronome. On peut y voir Henry IV entouré de la Justice, de la Paix et de l'Agriculture. L'édition pirate¹⁴ de 1608, publiée par Abraham Saugrain et combattue par Olivier de Serres, ainsi que les « éditions » de 1615 et 1617, constituées des invendus de cette édition pirate, arborent ce même frontispice.



À l'extinction du privilège royal, accordé à Olivier de Serres sur son ouvrage, les éditions suivantes ont été publiées et composées à l'initiative des imprimeurs eux-mêmes, à Genève, Rouen et Lyon. Ils y ont donc apposé leurs propres marques d'imprimeurs, en lieu et place du frontispice d'origine. Les marques des imprimeurs Manassez de Préaulx et Jean Osmont, portent elles aussi des devises d'imprimeurs, que l'on ne peut évidemment pas attribuer à Olivier de Serres.

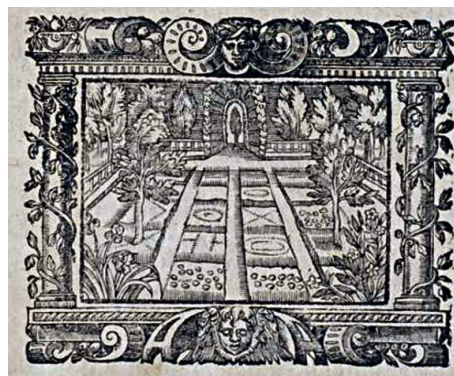
13 Jamet Metayer, 1600 Paris. Abraham Saugrain, 1603 et 1605 Paris. Jean Berjon, 1608 Paris.

14 Vidal Bernard, *Les démêlés d'Olivier de Serres avec son imprimeur Abraham Saugrain*. Histoire & Sociétés Rurales 2013/1 (Vol. 39)

Voici donc quelques-unes des marques d'imprimeurs du *Théâtre d'Agriculture*.



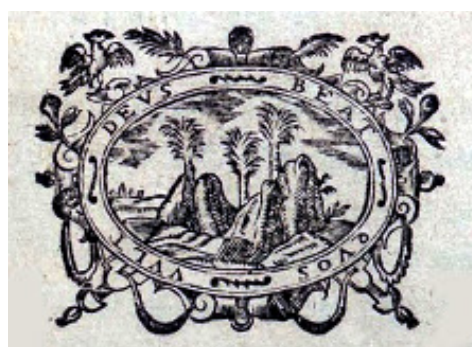
Jean Berjon, Genève 1611.



Jacques Chouet, Genève 1619, 1629, 1639, 1651.



Manassez de Préaulx, Rouen 1623.



Jean Osmont, Rouen 1623.



Besongne, Geuffroy, Malassis Rouen 1663.



Mathieu Libéral, Lyon 1675.



Jean Berthelin, Rouen 1646.

La quinzième édition du *Théâtre d'Agriculture*, imprimée en 1646 par Jean Berthelin à Rouen, porte bien la devise *Cuncta in tempore*. C'est ainsi sur une édition posthume, publiée vingt sept ans après la mort d'Olivier de Serres, qu'apparaît pour la première fois cette devise, dans une marque d'imprimeur. On y voit, dans un ovale décoré de volutes, un artisan forgeron au travail dans son atelier. Cette marque figure sur un grand nombre des ouvrages publiés à Rouen par Jean Berthelin¹⁵, entre 1610 et 1651. Il existe d'ailleurs plusieurs versions différentes de ce forgeron au travail, dont une, ci-dessous, qui inclut les initiales de Jean Berthelin (I B), en 1610 et qui confirme un peu plus l'appartenance de cette devise à l'imprimeur. C'est donc de façon tout à fait fortuite et erronée que désormais plusieurs auteurs¹⁶ continuent à l'attribuer à Olivier de Serres.



15 Voici quelques ouvrages portant tous la devise de l'imprimeur Jean Berthelin : Philippe de Commines, *Mémoires*, 1610 ; *Le soldat suédois* 1634 ; M Hugonis, *De victore canonici*, 1648 ; *Discours sur les métamorphoses d'Ovide*, 1651 ; Aelius Seianus, *Histoire romaine*, 1642 ; Estienne et Liébaut, *la maison rustique*.

16 Abbé Mollier 1866, Léon Vedel, Fernand Lequesne, ...

Olivier de Serres : « *la devise de notre maison* »

Le *Théâtre d'Agriculture* regorge de maximes et de proverbes, empruntés aux auteurs anciens comme à la tradition populaire, mais également de sentences tirées des saintes écritures. Dans la préface de son *Théâtre d'Agriculture*, Olivier de Serres nous donne en une seule phrase, la réponse à notre questionnement, en nous donnant les trois principes, bien connus, de sa vision de l'agriculture, ainsi que la devise de sa maison :

« [L'agriculture] *Science plus utile que difficile, pourveu qu'elle soit entendue par ses principes, appliquée avec raison, conduite par expérience, & pratiquée par diligence. Car c'est la sommaire description de son usage : **SCIENCE, EXPÉRIENCE, DILIGENCE**, dont le fondement est la bénédiction de Dieu, laquelle nous devons croire être, comme la quintessence & l'ame de nostre Ménage, & prendre pour la principale devise de nostre maison, cette belle maxime : **SANS DIEU, RIEN NE PEUT PROFITER***¹⁷. Là dessus nous bastirons nostre Agriculture, l'usage de laquelle nous représenterons ainsi : *Le mesnager doit sçavoir ce qu'il a à faire, entendre l'ordre et la coustume des lieux où il vit, et mettre la main à la besongne en la droicte et opportune saison de chaque labeur champestre. »*

Cette maxime est tirée du psautier de Genève, conçu et supervisé par Jean Calvin et dont la version définitive fut publiée en 1562 par Antoine Vincent, imprimeur lyonnais. Le psautier recueille la traduction en vers des cent cinquante psaumes de David, réalisée par Clément Marot et Théodore de Bèze, ami de Jean de Serres. Ces psaumes ont été harmonisés pour être chantés par les assemblées protestantes lors du culte. Telle est donc la véritable devise d'Olivier de Serres, en parfaite adéquation avec ses convictions religieuses profondes. Une fois de plus on peut vérifier qu'il faut sans cesse en revenir aux sources pour corriger les erreurs qui perdurent.

Voici le psaume de David N° 127, dans la traduction de Théodore de Bèze :

« *On a beau sa maison bâtir,
si le seigneur n'y met la main,
cela n'est que bâtir en vain.
Quand on veut villes garantir,
on a beau veiller & guetter,
sans Dieu rien ne peut profiter. »*

17 Olivier de Serres utilise souvent les majuscules pour souligner l'importance de son propos.